
Don de l'argenterie de l'église par la commune de Cézy (Yonne),
lors de la séance du 29 brumaire an II (19 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Don de l'argenterie de l'église par la commune de Cézy (Yonne), lors de la séance du 29 brumaire an II (19 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 497;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40824_t1_0497_0000_6;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

La commune de Drucourt, département de l'Euve, invite la Convention nationale à rester à son poste, et envoie l'argenterie de son église.

Les députés font une pétition concernant la contribution mobilière de cette commune, qui est renvoyée au comité des finances.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » de l'offrande civique (1).

Les citoyens de la commune de Cézy, département de l'Yonne, réunis en assemblée populaire, invitent la Convention nationale à rester à son poste, en applaudissant à ses travaux. « Ils envoient, disent-ils, les hochets de la superstition, et ne professent que la vertu, l'humanité, l'égalité, la liberté. »

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre de la Société populaire de Cézy (3).

Société populaire de Cézy, district de Joigny, département de l'Yonne.

« Législateurs,

« Tous les citoyens de la commune de Cézy, réunis en assemblée populaire, nous ont députés vers vous pour vous remercier et vous féliciter sur vos grands travaux. Dans une année (chose incroyable) vous avez fait de la France esclave une république libre, et vous l'avez rendue la terreur et l'effroi de tous les despotes de l'Europe. Tous ces tyrans vont disparaître de cette partie du monde, et bientôt les peuples éclairés par vous ne formeront, d'un pôle à l'autre, qu'une République universelle.

« Nous vous apportons l'argenterie de notre église; ces hochets de la superstition deviendront, en vos mains, utiles à la patrie. Nos temples ne doivent désormais être consacrés qu'à la vertu; les principes d'une religion républicaine sont fondés sur l'humanité; ses idoles sont : la liberté, l'égalité, et ses tables sacrées, les droits imprescriptibles de l'homme. Voilà, législateurs, ce que nous professons.

« Notre ardente jeunesse détruit les cohortes esclaves des tyrans coalisés; nous vous offrons tous nos bras pour les anéantir. Nous vous jurons de partir tous, et si en apprenant les nouvelles de la victoire, nos épouses et nos mères apprennent notre mort, elles diront : *Ils ont sacrifié ce qu'ils devaient à la patrie.* Certes, les enfants de tels pères ne retombent jamais sous le joug de l'esclavage.

« Nous osons le dire, représentants, nous sommes à la hauteur des principes de notre Montagne tutélaire. Nous sommes de vieux patriotes qui n'ont jamais varié.

« Restez à votre poste, intrépides sans-culottes, point de paix avec les tyrans, point de faiblesse avec les traîtres. Liberté, égalité, unité, indivisibilité ou la mort.

« Nous demandons, citoyens, qu'il nous soit permis de nous présenter à vos comités pour

et y avoir différents renseignements qui nous intéressent, et y faire des observations qui, peut-être, seront utiles.

« La présente adresse certifiée conforme à la rédaction, a été approuvée par la Société populaire de Cézy, le 21^e jour du 2^e mois, l'an II de la République, une et indivisible.

« MERCIER, *président*; PONSARD, *secrétaire*; MORIN, *secrétaire*. »

Le 1^{er} bataillon de la 1^{re} levée du district d'Étampes invite la Convention nationale à rester à son poste. Il instruit la Convention de l'allégresse générale des habitants d'Étampes, le jour où il a prêté le serment de l'égalité et de la liberté, en recevant son drapeau des mains de Couturier, représentant du peuple. « C'est dans ce jour, dit ce bataillon, que le fanatisme expirant a reçu les derniers coups, que la raison triomphante a reçu les hommages de tous les citoyens; mais il manque d'armes, et il en demande.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi de la demande d'armes au comité de la guerre (1).

« Il est arrivé, ce moment heureux, viennent dire les trois sections réunies du Muséum, des Tuileries et des Gardes françaises; il est arrivé, ce moment heureux, où le masque de l'hypocrisie est déchiré, où le monstre hideux du fanatisme est à découvert, où les hommes, honteux de son joug, abjurent enfin leurs erreurs dans le temple de la vérité, et abandonnent celui du mensonge. »

Elles apportent les objets du culte devenus inutiles à des hommes raisonnables. Ce sont les richesses accumulées depuis des siècles dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Les sections félicitent la Convention sur ses travaux, l'invitent à rester à son poste et demandent qu'elle s'occupe promptement de l'instruction publique.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoyé au comité d'instruction publique (2).

Suit le texte de l'adresse de la section des Gardes-Françaises (3).

Section des Gardes-Françaises.

Adresse à la Convention nationale.

« Législateurs,

« Les lumières de la philosophie planaient sur nos têtes, ses rayons sublimes brillaient de toutes parts, mais une secte ambitieuse qu'une sordide avarice dévorait, semait avec art les oracles obscurs d'une doctrine mensongère.

« Au milieu de ces combats de la raison et du fanatisme, le peuple a reconquis sa souveraineté, il se créa de sages lois qui en assurèrent l'exercice. Couvert de cette égide, il défia la coa-

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 325.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 325.

(3) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 744.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 325.

(2) *Ibid.*

(3) *Archives nationales*, carton F¹⁷ 1002³, dossier 1414.